

# CONTRAT DE SAILLIE

SAISON DE MONTE 2024

ETALON : **SALTO DE L'ISLE**

**Vendeur** : Storgato Marina et Gonsolin Christian  
Franco Bissacco  
31, Route d'Angoville  
Les Coeuries – Montgardon  
50250 La Haye (France)  
  
Tél : +33 (0)626304985  
  
[elevagedubary@sfr.fr](mailto:elevagedubary@sfr.fr)

**Acheteur**

Tél :  
e-mail :

## **Condition de Vente : HT + 5,5% TVA**

### **En Monte Naturelle (+ Mérite) - IAF, IAR, IAC (8 paillettes) + frais d'expédition**

350 HT à la réservation par chèque à l'ordre de Marina Storgato joint au contrat

650 HT si poulain vivant 48 h

## **Condition de Vente pour ponette : HT + 5,5% TVA**

### **Par insémination en sperme congelé (8 paillettes) dans les Centres Agréées + frais d'expédition**

300 HT à la réservation par chèque à l'ordre de Marina Storgato joint au contrat

300 HT si poulain vivant 48 h

Un chèque de caution est établi ce jour, à l'ordre de Marina Storgato, pour la 2<sup>ème</sup> partie du paiement et est remis au vendeur qui s'engage à ne l'encaisser que si le poulain est vivant. En cas de vacuité, l'acheteur devra faire parvenir au vendeur un certificat vétérinaire précisant cet état.

## *Conditions d'utilisation :*

1. La saillie est réservée pour la jument ..... N° SIRE .....  
née le ..... robe ..... Race .....  
qui sera inséminée dans le centre  
.....  
Date approximative de la 1<sup>ère</sup> insémination .....
2. L'acheteur ayant pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations dans le centre agréé ci-dessus, dégage le vendeur de toute responsabilité concernant sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur
3. L'acheteur s'engage à régler auprès du centre, les frais de pension, du suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, de transport, etc. ainsi que les frais de mise en place.
4. Le vendeur se réserve le droit de ne pas plus fournir des paillettes après le 14 juillet pour les juments non gestantes et ayant été inséminées sur plusieurs chaleurs (3 minimum).
5. En cas de paillettes restantes, elles restent la propriété du propriétaire de l'étalon.

## **Confirmation de Réservation**

Retourner un exemplaire du présent contrat signé et accompagné des deux chèques. Seul ce retour aura valeur de réservation définitive.

Fait à :

**L'acheteur**  
Porté à la main "lu et approuvé "

**Le vendeur**  
Storgato Marina et Gonsolin Christian  
Franco Bissacco